Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

ASSEMBLÉE GENERALE
du 14 décembre 2017
Hôtel MERCURE
36-38 rue du Moulin - Vanves

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS ET POUVOIRS

Présidents présents : (32)

Maurice BARTHELEMY, CDG de l'Aveyron (pouvoir de Martine ESTEBAN, CDG De l'Ariège), Hubert PICARD, CDG du Calvados (pouvoir de Jean-Pierre SALLES, CDG de l'Orne) Roland BRAY, CDG du Cantal (pouvoir de Guy BRANCHUT, CDG de la Charente), Martial De VILLELUME, CDG de Charente-Maritime (pouvoir de Léopold MOREAU, CDG des Deux-Sèvres), Claude LELOUP, CDG du Cher (pouvoir de Jean PETIT, CDG du Lot), Jean-Pierre LASSERRE, CDG de la Corrèze (pouvoir de Jean-Claude VERGNOLLES, CDG de l'Yonne), Antoine OTTAVI, CDG de la Corse du Sud (pouvoir de Michel BACHELARD, CDG de la Côte d'Or), Reine BOUVIER, CDG du Gard (pouvoir de Florence GALZIN, CDG du Loiret), Roger RECORS, CDG de la Gironde (pouvoir de Jean DREUIL, CDG du Lot-et-Garonne), Jean-Jacques BERNARD, CDG d'Ille-et-Vilaine (pouvoir de Loïc CAURET, CDG des Côtes d'Armor), Roger CAUMETTE, CDG de l'Indre (pouvoir Jean-Marc MORETTI, CDG du Loir-et-Cher), Marc BAIETTO, CDG de l'Isère (pouvoir de Roger ADIVEZE, CDG de l'Aude), Gérard MANET, CDG de la Loire (pouvoir de Michel DESIRE, CDG de la Haute-Saône), Philip SQUELARD, CDG de Loire-Atlantique (pouvoir de Didier REVEAU, CDG de la Sarthe), Elisabeth MARQUET, CDG du Maine-et-Loire (pouvoir de Jean-Roger DURAND, CDG de l'Ardèche), Claude HALBECQ, CDG de la Manche (pouvoir de Jean-Claude WEISS, CDG de Seine Maritime), Patrice VALENTIN, CDG de la Marne (pouvoir de Colette ROTA, CDG de l'Aube), Joseph BROHAN, CDG du Morbihan, Marc GODEFROY, CDG du Nord (pouvoir de Robert GARRABE, CDG des Pyrénées-Orientales), Alain VASSELLE, CDG de l'Oise (pouvoir de Régis DEPAIX, CDG des Ardennes), Roland LABRANDINE, CDG Puy-de-Dôme (pouvoir de Francis LABRUYERE, CDG du Tarn-et-Garonne), Michel HIRIART, CDG des Pyrénées-Atlantiques (pouvoir de Constantin RODRIGUEZ, CDG de la Nièvre), Michel LORENTZ, CDG du Bas-Rhin (pouvoir de Pierre MAURY, CDG du Doubs), Philippe LOCATELLI, CDG du Rhône (pouvoir d'Eliane GUILLON, CDG de la Drôme), Antoine De MENTHON, CDG de Haute-Savoie (pouvoir d'Auguste PICOLLET, CDG de la Savoie), Daniel LEROY, CDG de Seine-et-Marne (pouvoir de Jean-François PEUMERY, CIG de la Grande Couronne), Claude CLIQUET, CDG de la Somme (pouvoir de Marcel LALONDE,

CDG de l'Aisne), Claude PONZO, CDG du Var (pouvoir de Christian ESTROSI, CDG des Alpes-Maritimes), Joseph MERCERON, CDG de Vendée (pouvoir de Maurice CHABERT, CDG du Vaucluse), Jean-Louis NOUHAUD, CDG de la Haute-Vienne (pouvoir de Didier BARDET, CDG de la Creuse), Gilles ADELSON, CDG de la Guyane (pouvoir de Jean-Marc FRIZOT, CDG de Saône-et-Loire), René TEMEHARO, CDG de la Polynésie Française (pouvoir de Claude DOMEIZEL, CDG des Alpes-de-Haute-Provence).

Vice-Présidents présents (2)

Michel GILLOT, CDG d'Indre-et-Loire; Alain JACQUET, CDG de la Meuse

Directeurs et Responsables présents (16)

Bernard LESE, CDG des Alpes-Maritimes; Marie-Josée TESTARD, CDG de l'Ardèche; Martine PATRIER, CDG du Calvados et de l'Orne; Valérie CHAUVAC, CDG de la Corrèze; Thierry GUILLERM, CDG du Finistère; Jean-Paul COROMPT, CDG du Gard; Hervé DE CORSON, CDG de la Manche; Marie-Aude LEMONNIER, CDG de la Mayenne; Jocelyne CZAPLINSKI, CDG de la Meuse; Nathalie GARRAULT-CARLIER, CDG du Morbihan; Olivier DUCROCQ, CDG du Rhône; Michelle BEUVRY, CDG de la Somme; Martine BALZON, CDG du Var; Jacques BERNARD, CDG de la Vendée; Gilles MARSOT, CDG de la Guyane; Karl MARTIN, CDG de la Polynésie Française

Ä Quorum

L'Assemblée Générale comprend tous les Présidents en exercice des Centres de gestion ainsi que quatre Vice-Présidents désignés par les CIG (Deux par CIG).

L'Assemblée Générale ne peut valablement siéger que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés (soit 50 sur 100 membres la composant).

Présidents présents : 32
Vice-Présidents présents avec pouvoir de leur Président : 2
Présidents représentés par un autre Président de CDG : 31
Présidents présents et représentés : 65

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale peut siéger valablement.

Le Président Michel HIRIART précise que l'Assemblée Générale se déroulera en deux temps.

Tout d'abord aura lieu la désignation de deux membres du CA, deux présidentes ayant fait le choix du mandat parlementaire. Puis, les différents rapports annules seront présentés.

- Le rapport d'activité, présenté par Antoine de MENTON, Secrétaire Général;
- Le rapport financier, présenté par Jean-Louis NOUHAUD, Trésorier;
- Le rapport d'orientation présenté par Michel HIRIART président.

Michel HIRIART évoque le rapport "revue des dépenses", publié le 15 novembre dernier. Ce rapport est plutôt élogieux pour les CDG, le contenu étant très différent du précèdent rapport de 2014 où il était question de Centres régionaux complétés par des antennes départementales.

Les missions des CDG ont considérablement été renforcées depuis une dizaine d'années. Les textes législatifs et règlementaires mais également les réalités locales les ont conduit à étendre leur champ de services. Ces nouvelles missions sont exercées à coût constant par les CDG. Plus récemment, les CDG se sont vus confier la fonction de référent déontologue, l'accompagnement personnalisé au projet professionnel des agents et la médiation préalable obligatoire.

L'exercice de ces missions répond à la nécessité d'une optimisation collective et mutualisée des ressources humaines. Les besoins croissants des collectivités en matière d'expertise dans un contexte budgétaire contraint font apparaitre que les CDG sont des acteurs incontournables pour l'exercice de ces nouvelles missions.
Le rapport revue des dépenses précise que "il convient de conforter les CDG qui constituent un réseau porteur d'innovation sur un grand nombre de processus RH et garantissant par leur coordination et leur expertise une sécurité juridique sur la plupart des opérations de gestion".

Le rapport relève encore qu'il s'agit "d'encourager le développement de prestations de service communs auxquelles recourent facultativement de plus en plus de collectivités territoriales et leurs groupements non affiliés. C'est un gage de qualité et de massification, donc, de réduction des coûts".

Le rapport développe des pistes possibles d'économies au travers des opérations de gestion des collectivités en matière de ressources humaines notamment à travers la diffusion des bonnes pratiques, le développement de la numérisation et de la dématérialisation, la simplification des procédures, l'allègement du contrôle de légalité et une meilleure articulation es compétences et des financements des CDG et du CNFPT.

S'agissant de la mutualisation inter-Centres, la mission souligne l'intérêt d'un développement des collaborations régionales et nationales, voire à terme, la création d'un centre national de coordination, établissement public.

Les 22 recommandations du rapport s'articulent autour de 5 axes:

- Mieux connaitre et piloter les dépenses RH des collectivités
- Conforter l'attractivité et l'expertise collective des CDG
- Renforcer l'efficacité de la fonction RH au sein et entre les collectivités
- Promouvoir une meilleure articulation des acteurs de la GRH
- Simplifier les normes, les procédures et les contrôles dans le domaine GRH des collectivités

Les exemples de mutualisation se sont développés depuis 2007, notamment en matière de concours. Les auteurs du rapport préconisent d'approfondir la mutualisation en confortant le mouvement entamé au sein du réseau des CDG, au moyen d'une coordination régionale obligatoire portant sur une liste élargie de missions et s'appuyant sur un schéma régionale de coordination, de mutualisation et de spécialisation élaboré par le CDG coordonnateur. Cette obligation d'élaboration de schémas serait assortie d'une évaluation obligatoire à l'issue de leur mise en œuvre afin d'envisager d'étendre à toutes les collectivités l'obligation d'adhérer au "socle commun" élargi.

Les Centres de Gestion sont véritablement valorisés dans ce document. La Fédération espère que cela se traduira par de nouvelles évolutions législatives et réglementaires.

Michel HIRIART rappelle que la Fédération a largement contribué au travail de la mission. L'ensemble du document sera étudié ainsi que les recommandations formulées afin de préparer une motion qui fera l'objet d'une adoption lors du congrès de la Baule en juin 2018.

Michel HIRIART rappelle que s'agissant de la médiation préalable obligatoire, 42 CDG se sont portés volontaires pour l'expérimentation. Il est rappelé que pour confirmer la participation du CDG à l'expérimentation, une délibération du conseil d'administration du CDG est nécessaire. Celle-ci doivent être transmises au plus tôt, avant le 15 décembre, à la Fédération afin qu'elles puissent être transmises au Conseil d'Etat dans les délais.

Ä 1. CHANGEMENTS DE PRESIDENTS

Michel HIRIART précise que Mme Denise BLEUBAR, Adjointe au Maire de Baie-Mahault, a été élue Présidente du CDG de la Guadeloupe, à la suite de la démission de Mme Hélène VAINQUEUR, élue Députée.

Mme VAINQUEUR siégeant en conseil d'administration il est proposé aux membres de l'Assemblée générale de la remplacer au CA par Mme BLEUBAR. En effet, l'article 2.g des statuts prévoit : « En cas de vacance en cours de mandat d'un ou plusieurs postes de membre du Conseil d'Administration, le Conseil

d'Administration peut pourvoir à leur remplacement à titre provisoire. Ces membres restent en fonction jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale qui procède à l'élection des membres dont le poste était devenu vacant. »

L'Assemblée Générale valide la nomination de Mme BLEUBAR au Conseil d'Administration de la Fédération.

Michel HIRIART précise également que :

- M. Léonus THEMOT a été élu Président du CDG de La Réunion à la suite de la démission de Mme Viviane MALET, élue Sénatrice de La Réunion.

- M. Georges CRISTIANI a été élu Président du CDG des Bouches-du-Rhône, à la suite de la démission de M. Michel AMIEL, Sénateur.

- M. Laurent SUAU a été élu Président du CDG de Lozère, à la suite de la démission de M. Alain BERTRAND, réélu Sénateur.

- M. Philippe LOCATELLI a été élu Président du CDG du Rhône, à la suite de la démission de Mme Catherine DI FOLCO, Sénatrice du Rhône.

Ä 2. DESIGNATION DU NOUVEAU TRESORIER ADJOINT

Michel HIRIART explique qu'à la suite de la démission de Mme Catherine DI FOLCO de ses fonctions de Présidente du CDG du Rhône, du fait du non-cumul des mandats, le conseil d'administration a proposé que le nouveau Président du CDG du Rhône, M. Philippe LOCATELLI, intègre le CA et le bureau de la FNCDG en tant que Trésorier adjoint.

L'Assemblée Générale ratifie le remplacement de Mme DI FOLCO par M. LOCATELLI à la fonction de trésorier adjoint de la Fédération.

Ä 3. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES, PAR ANTOINE DE MENTHON, SECRETAIRE GENERAL

Michel HIRIART cède la parole à Antoine de MENTHON pour la présentation du rapport présentant les activités de la Fédération sur l'année 2017.

Antoine de MENTHON présente le rapport d'activité de la FNCDG pour l'année 2017. Ce rapport témoigne du chemin parcouru depuis ces dernières années ainsi que d'une très forte activité, à laquelle s'est ajoutée la mise en place du GIP informatique des CDG.

Elle a apporté sa contribution au débat public et à l'actualité législative et règlementaire, informé et conseillé les élus, et valorisé les initiatives locales.

Ce document présente également les différents outils de communication développés cette année comme les journées thématiques en région ou le mooc « maire employeur ».

1. La mobilisation de la FNCDG sur la mise en œuvre des réformes territoriales et statutaires

- L'accompagnement dans la mise en œuvre de la réforme territoriale

Antoine de MENTHON indique que deux journées thématiques en région ont été organisées par la FNCDG avec le concours des CDG13 et CDG59 (Aix en Provence le 12 mai, Lille le 17 octobre) mais également lors de la journée d'information organisée dans le cadre du salon des maires du 21 novembre.

La Fédération avait publié en décembre 2016 un « guide sur les aspects RH des fusions d'EPCI ». Ce guide a été présenté en 2017 aux structures intercommunales et la FNCDG a eu l'occasion de répondre à des questions juridiques sur la mise en œuvre effective des politiques RH à la suite des procédures de fusions. Le 4ème fascicule sur le temps de travail, la rémunération et les accessoires a été diffusé en 2017 auprès de l'ensemble des collectivités.

Par ailleurs, une rencontre avec la Ministre Jacqueline GOURAULT en novembre, l'Assemblée générale du 1er juin et la journée thématique du 21 novembre ont été l'occasion de réaliser une information sur la mise en œuvre de la réforme territoriale et ses impacts sur les Centres de Gestion.

- La mise en œuvre de la loi déontologie des agents publics du 20 avril 2016

Ä La mise en place des référents déontologue

Une charte a été élaborée par la FNCDG et l'ANDCDG afin de définir concrètement les activités et le périmètre d'intervention des référents déontologues.

Ä La gestion des FMPE

Pour favoriser la sécurité juridique des mesures prises par les Centres de Gestion à l'égard de ces agents, le Président de la FNCDG avait sollicité par courrier en date du 17 mai 2016 et du 31 janvier 2017 la Ministre de la Fonction publique, afin d'obtenir l'interprétation du ministère sur ces questions.nUne note d'information de la DGCL du 3 octobre 2017 a été diffusée à l'ensemble des Centres de Gestion.

- La mise en œuvre de la loi égalité et citoyenneté

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté comporte certaines dispositions intéressant les collectivités et la FPT.

La Fédération a été associée à l'élaboration de trois décrets d'application de ce texte notamment lors de réunions organisées à la DGCL ou la DGAFP le 6 mars, le 4 juillet, le 25 octobre.

- Un projet de décret relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique (création d'une « base de données concours »)

- Le décret n°2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de la catégorie C de la fonction publique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'Etat, territoriale et hospitalière

- Le décret n°2017-1471 du 12 octobre 2017 instituant à titre expérimental un dispositif d'accompagnement des agents publics recrutés sur contrat à durée déterminée et suivant en alternance une préparation aux concours de catégorie A ou B de la fonction publique.

- La médiation préalable obligatoire

L'article 5 de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle, prévoit que, à titre expérimental et pour une durée de quatre ans maximum à compter de la promulgation de la loi, les recours contentieux formés en matière de fonction publique ou de prestations sociales peuvent être soumis à une médiation préalable obligatoire.

La FNCDG accompagne la mise en place de cette nouvelle mission pour laquelle 42 CDG se sont portés volontaires. Lors de la commission carrière du 25 octobre et de la journée thématique du 21 novembre, le secrétaire général du Conseil d'Etat a présenté aux Centres de gestion et aux collectivités le cadre de l'expérimentation ainsi que son calendrier de mise en œuvre.

Un groupe de travail technique a été constitué afin de préparer les éléments nécessaires à la prochaine mise en place de la médiation (Convention type avec les collectivités qui souhaiteront confier cette mission aux CDG, Charte du médiateur, Réflexion sur les aspects financiers de la mission, Communication vis-à-vis des collectivités sur le dispositif).

Une première réunion du groupe s'est déroulée le 3 novembre, la prochaine est fixée au 1er décembre.

Une réunion plénière avec l'ensemble des CDG souhaitant intégrer la médiation aura lieu, avec le Conseil d'Etat le 5 décembre.

Une magistrate de Cour administrative d'appel présentera aux CDG volontaires les règles de la procédure contentieuse et les contentieux pouvant être soumis à médiation le 25 janvier prochain.

- L'ordonnance du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique

Antoine de MENTHON indique que les Centres de Gestion sont désormais compétents pour aider à élaborer et mettre en œuvre les projets professionnels des agents, dans le cadre du conseil en évolution professionnelle. Par courrier en date du 31 janvier, le Président de la Fédération a rappelé à Annick GIRARDIN, alors Ministre de la Fonction Publique, qu'il aurait été souhaitable que les Centres de Gestion soient consultés lors de l'élaboration de cette ordonnance, ceux-ci étant directement concernés par ces dispositions.

Concernant la mise en œuvre de la plateforme de consultation des droits du compte personnel de formation, la FNCDG a été saisie par le DGCL par un courrier du 17 août dernier. Dans ce courrier, le DGCL proposait de mutualiser la gestion des comptes au niveau des centres de gestion pour les collectivités affiliées, afin de n'interfacer que le système d'information des centres de gestion avec celui de la caisse des dépôts .Par courrier en date du 19 septembre, le Président de la FNCDG a opposé plusieurs arguments pour écarter cette possibilité.

L'ordonnance du 19 janvier 2017 portait également diverses dispositions relatives à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique notamment sur le temps partiel thérapeutique et le congé de reclassement.

- L'ordonnance du 13 avril 2017 portant diverses mesures relatives à la mobilité dans la fonction publique

La FNCDG avait fait déposer des amendements (en Conseil commun) visant à modifier les articles 2 et 3 de l'ordonnance, qui prévoyaient respectivement la création d'un portail numérique unique de diffusion des offres et vacances d'emplois inter-fonctions publiques et la portabilité des comptes épargne temps.

Si la portabilité inter fonctions publiques des comptes épargne temps a été conservée, les amendements relatifs à l'article 2 ont été repris par le Gouvernement pour promouvoir la création d'un portail numérique commun aux

3 fonctions publiques, plutôt qu'un portail numérique unique créé et administré par le ministère de la Fonction Publique.

Une première réunion de mise en œuvre de ce portail a été organisée par la DGAFP le 17 novembre.

- Le projet de loi de finances pour 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022

La Fédération a été auditionnée dans le cadre de l'examen de ces deux textes au Parlement, le 11 octobre, par Mme Emilie CHALAS, Député de l'Isère, et le 6 novembre par Mme Catherine DI FOLCO, Sénateur du Rhône. Ces deux parlementaires sont les rapporteurs pour avis des deux commissions des lois sur les crédits du programme « Fonction Publique » du projet de loi de finances pour 2018.

Ces auditions ont porté notamment sur la baisse souhaitée par l'exécutif du nombre de fonctionnaires territoriaux, plus globalement sur l'évolution des effectifs de la FPT, sur les mesures législatives et réglementaires ayant eu un impact sur la masse salariale des collectivités territoriales.

- La mise en œuvre du prélèvement à la source

A la mi-avril, la Fédération a écrit aux éditeurs de logiciels paye pour les mobiliser puisqu'il est spécialement important que les logiciels informatiques des Centres soient en capacité de répondre aux exigences de la mise en œuvre du prélèvement à la source. Afin que tous les CDG bénéficient d'une information précise et en amont, la Fédération s'est rapprochée de la DGFIP avec laquelle elle a étroitement collaboré et rédigé un guide sur le sujet, spécialement à l'attention de tous les CDG. Ce guide a été diffusé courant mai à l'ensemble des Centres et mis en ligne sur le site internet de la Fédération.

- La rencontre avec l'ordre national des médecins

Courant mars, la FNCDG a été destinataire d'un courrier de l'ordre national des médecins concernant les difficultés à préserver le secret médical en cas de cessation d'activité de médecin de prévention pour lequel aucun successeur n'a été trouvé.

Le 11 mai, le Président de la Fédération a été reçu par une délégation de l'ordre national des médecins. Plusieurs éléments ont été rappelés à cette occasion et notamment le cadre juridique du secret médical. Par ailleurs, le Président a rappelé que la préservation du secret médical en cas de cessation d'activité de médecin de prévention pour lequel aucun successeur n'a pu être trouvé renvoyait à la difficulté de recruter des médecins de prévention.

Un nouveau courrier sur cette question avait été adressé le 31 janvier 2017 à Annick GIRARDIN, alors Ministre de la Fonction Publique.

2. La promotion de l'action des CDG auprès des Pouvoirs publics et des collectivités

- Des rencontres régulières avec la DGCL et la DGAFP

La Fédération est régulièrement sollicitée pour participer à des réunions ou à des groupes de travail mis en place par la DGCL et la DGAFP. Elle répond également à des questions portant sur des sujets relatifs aux projets de décret en phase de rédaction. En 2017, la FNCDG a participé à 18 réunions organisées par la DGCL ou la DGAFP.

- De fréquentes auditions par les inspections de l'administration

Cette année, la Fédération a été auditionnée dans le cadre des cinq missions suivantes :

- La mission IGA/IGAS d'évaluation du fonctionnement des instances médicales
- La mission IGA/CGEF : Revue des dépenses/Actes de gestion en matière de ressources humaines des collectivités territoriales
- La mission IGF : conditions de mise en œuvre du prélèvement à la source
- La mission IGF/IGAS : modèle de financement de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés
- La mission IGAS : évaluation de la convention d'objectifs et de de gestion (COG) 2014-2017 de la CNRACL.

- La question de l'assujettissement à la TVA

Antoine de MENTHON explique que la question de l'assujettissement à la TVA s'est posée pour le CDG des Côtes d'Armor informant fin 2016 qu'il risquait de subir un redressement pour les missions d'archivage, d'informatique, d'hygiène et de sécurité (aide à l'élaboration du document unique), de droit des sols et de conseil en organisation.

Certains Centres avaient déjà alerté, en 2015, la FNCDG sur cette question. Lors de l'Assemblée Générale de décembre 2016, a été actée la commande d'une étude juridique auprès d'un cabinet spécialisé. Il s'agissait de disposer d'une analyse et d'un argumentaire destiné à faire prévaloir le non assujettissement à la TVA des missions facultatives des CDG.

Ainsi, une rencontre associant le CDG des Côtes d'Armor a été fixée le 14 novembre avec les services de la direction de la législation fiscale et ceux du

contrôle fiscal pour aborder cette question du régime de TVA des prestations facultatives des centres. Cette rencontre fut l'occasion de présenter les missions facultatives des centres et les évolutions législatives récentes les concernant, de manière à assurer la bonne compréhension de ces activités par l'administration fiscale.

- La réalisation d'un guide de pratiques RH avancées

La FNCDG et l'AdCF ont souhaité réaliser un guide de pratiques RH avancées, spécifique aux actions menées au sein des collectivités locales et des EPCI, dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme territoriale. Ce document, qui sera publié en janvier 2018, a pour objectif de présenter et comparer des expériences dans différents domaines liés aux ressources humaines mais également d'analyser la méthodologie adoptée et les effets produits.

- Le renforcement des collaborations et des partenariats

En 2017, la Fédération a poursuivi sa démarche de travail collaboratif et de rapprochement avec ses partenaires afin de valoriser l'action des CDG sur la scène publique locale.

Ä CNFPT

Dans le cadre du partenariat avec le CNFPT, un besoin de coordination et d'information mutuelle reste nécessaire même si plusieurs axes de coopérations entre ces deux institutions ont été développés de façon positive dernièrement :
- le baromètre HoRHizons
- la convention cadre relative aux secrétariats des comités médicaux
- le travail commun mené avec succès concernant les amendements au projet d'ordonnance mobilité, qui démontre l'impératif de concertation.

Deux rencontres bilatérales ou trilatérales entre Présidents (avec Philippe LAURENT, Président du CSFPT) ont été organisées le 21 mars et le 21 novembre.

Ä CSFPT

Parallèlement à ses participations actives aux débats sur les différents textes soumis au CSFPT, la FNCDG a été auditionnée le 20 septembre sur l'évolution du cadre d'emplois des ATSEM.

Ä ANDCDG

La FNCDG et l'ANDCDG ont publié en 2017 deux études sur l'emploi territorial (« Panorama de l'emploi » ; « les données sociales de la FPT une synthèse de

l'observation régionale de l'emploi »). A également été conjointement diffusée, en fin d'année, un guide de déontologie.

Par ailleurs, une délégation du Conseil d'administration de la FNCDG, a rencontré les administrateurs de l'ANDCDG à l'occasion de leur réunion de CA, le 22 juin. Au-delà des contacts réguliers entre services, deux élus « référents », Loïc CAURET et Philip SQUELARD, seront plus spécialement chargés de représenter la Fédération auprès du Conseil d'administration de l'ANDCDG.

Ä AMF, AdCF, ADF, Régions de France

La Fédération poursuit sa démarche de collaboration étroite avec les autres associations d'élus afin de valoriser l'action des CDG sur la scène publique locale mais également d'adopter des positions communes sur des textes RH. Ainsi, les rencontres bilatérales ou collégiales sont régulières et la Fédération participe aux rencontres organisées par les autres associations. La FNCDG transmet à l'AMF régulièrement ses positions sur les textes examinés par le CNEN.

Ä ANDCO

Le 12 octobre 2017, l'Association Nationale des Conseillers en Organisation (ANDCO) et la FNCDG ont signé une convention de partenariat.

Alors que la loi déontologie du 20 avril 2016 donne désormais aux CDG la possibilité de proposer des missions de conseil en organisation à la demande des collectivités et établissements, la convention entre l'ANDCO et la FNCDG, conclue pour une durée de trois ans, vise à favoriser la collaboration entre les deux partenaires pour mieux faire connaître le métier de conseiller en organisation et ses évolutions, et permettre l'échange de pratiques et d'expériences entre conseillers internes des collectivités et conseillers des CDG.

Ä FNP

En avril 2016, 56 CDG avaient signé une convention avec le FNP afin de faire avancer positivement les grands axes structurants des politiques de prévention des risques professionnels. Après une première réunion en novembre 2016, une seconde rencontre eu lieu le 15 février 2017 afin d'avoir une vision sur l'évolution des collaborations mutuelles de prévention des risques professionnels entre le FNP et les CDG, mais également d'engager une réflexion et une prise de position sur le sens et le devenir de ce partenariat que les CDG souhaitent reconduire et voir perdurer.

3. La FNCDG au service de ses adhérents

Tout au long de l'année, la FNCDG a renforcé son activité de conseil et d'information nécessaire d'une part auprès des Centres de gestion, et d'autre part auprès des Pouvoirs publics, associations d'élus et autres partenaires institutionnels. Ainsi, ont été publiées une quinzaine de notes relatives à l'actualité juridique (nouvelles règles de cumul d'activités, congés de maladie, protection fonctionnelle, suppression d'emploi, assurance chômage…).

L'année 2017 a été pour la Fédération l'occasion d'intervenir dans plusieurs manifestations organisées par les Centres de Gestion ou ses partenaires.

- La mise en place du GIP informatique

Depuis le début de l'année 2016, le Conseil d'administration de la FNCDG impulsait, d'une part, un projet de schéma directeur informatique mutualisé des Centres de Gestion (SDSI) et, d'autre part, le projet de constitution d'un Groupement d'intérêt public informatique.

Créé par arrêté interministériel du 9 juin 2017, le GIP Informatique des CDG a tenu sa première Assemblée Générale, le 14 septembre dernier. Le Groupement compte déjà 87 membres actifs (86 Centres de Gestion, soit 91% des CDG et la FNCDG).

L'objet de cette première Assemblée visait principalement à mettre en place la gouvernance du GIP, avec l'élection de son Conseil d'administration suivie de celle du Bureau du Groupement.

Six Groupes de travail rassemblant des techniciens des Centres ont été constitués et se sont réunis en 2017 6 fois sur différentes thématiques :

- Emploi
- Paye/prélèvement à la source
- Carrière
- Médecine professionnelle
- Vote électronique
- Comptabilité analytique.

Pour son fonctionnement opérationnel, le GIP reposera essentiellement sur l'apport d'un DSI qui prendra ses fonctions le 2 janvier prochain. Deux assemblées générales, un bureau et un Conseil d'Administration se sont tenus en 2017 (14 septembre et 14 décembre : AG ; 22 novembre : Bureau).

- La rencontre des Centres coordonnateurs

La Fédération avait souhaité convier chaque année les CDG Coordonnateurs à un retour d'expériences relatif aux coopérations régionales et interrégionales. La première rencontre s'est déroulée le 18 novembre 2016.

A cette occasion, un état les lieux des nouvelles coopérations à la suite du redécoupage territorial, du fait de l'adaptation aux nouvelles « frontières régionales » (22 coordonnateurs auparavant, contre 14 désormais) avait été dressé.

La deuxième rencontre a été organisée le 28 septembre 2017. 11 CDG coordonnateurs étaient représentés et 3 avaient adressé une contribution écrite à la FNCDG. Dans un contexte de mutualisation des moyens et des compétences, certaines coopérations régionales et interrégionales s'orientent vers une collaboration plus approfondie, au-delà du champ des missions obligatoires définies par les textes.

- Les commissions et les groupes de travail

Les commissions et groupes de travail thématiques se sont réunis entre deux et cinq fois cette année en présence d'un nombre toujours plus important de représentants de CDG.

4. L'observation de l'emploi public local

- Enquête globale sur l'activité des Centres de Gestion

Depuis 2004, la Fédération observe tous les quatre ans le développement des compétences obligatoires et facultatives des Centres de Gestion au travers d'une enquête recensant :
- les missions exercées par les Centres et la manière dont celles-ci sont mises en œuvre, notamment le volume d'activité que représente chaque mission au sein des CDG
- les ressources dont disposent les Centres pour exercer ces missions (ressources humaines, financières, matérielles)
- les liens d'affiliation, d'adhésion ou les conventionnements existants entre les Centres et les collectivités ou établissements.

69 CDG ont adressé leurs éléments avant le 16 octobre. La présentation des résultats complets prendra la forme d'un livret remis à l'ensemble des Centres de Gestion lors du Congrès de la Baule de juin 2018.

- Le 6ème panorama de l'emploi public

La 6ème édition du panorama de l'emploi public territorial, publication ANDCDG/FNCDG a été publiée en juin dernier. Cette 6ème édition met en exergue les principaux enjeux en termes d'emploi pour les collectivités territoriales et leurs établissements tels que la maîtrise des effectifs, les procédures de recrutement, les métiers en tension...

- Synthèse des bilans sociaux 2015 : Etude FNCDG/ANDCDG

Cette nouvelle étude présente les données sociales 2015 non redressées et non pondérées de 28885 collectivités et établissements publics territoriaux, collectées par l'ensemble des Centres de gestion en 2016. Elle a pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un type et à une strate de collectivité ou d'établissement.

Ainsi, l'étude reprend les données présentées globalement mais également sous le prisme de douze strates de collectivités ou d'EPCI. L'étude permet aux collectivités et établissements de se comparer et de se situer au sein d'une strate démographique, dans un contexte de réformes territoriales impactant l'organisation et le fonctionnement des services publics locaux.

- Signature d'une convention avec le CIG de la Grande Couronne pour faciliter l'accès aux données sociales et la diffusion d'études nationales

Les centres de gestion ont souhaité se doter d'une application de saisie du Bilan social qui facilite les campagnes de collecte par le pré-remplissage des données demandées aux collectivités.

Le CIG de la Grande Couronne s'est vu confier la réalisation de cette application de saisie des bilans sociaux de type infocentre, chaque Centre ayant un accès aux données saisies par leurs collectivités.

Une convention entre le CIG de la Grande Couronne et la FNCDG, signée le 6 juillet, prévoit :
- L'accès par la FNCDG aux données consolidées et disponibles issues des bilans sociaux et des autres enquêtes par le biais d'une bibliothèque de requêtes non exhaustive
- La collaboration à la définition et la diffusion nationale d'études sur l'emploi public résultant des données recueillies par les CDG.

- 3ème édition du baromètre HoRHizons

La troisième étude annuelle, lancée en 2017 par 5 acteurs de la Fonction Publique Territoriale : l'AMF, Régions de France, l'ADF, la FNCDG et le CNFPT est bâtie sur des éléments structurels et conjoncturels permettant des photographies, projections et perspectives des ressources humaines des communes et EPCI. Ce troisième baromètre HoRHizons a été diffusé à l'occasion d'une conférence de presse organisée le 10 octobre 2017 et souligne l'impact fort des réformes législatives et réglementaires sur les politiques de ressources humaines menées par les collectivités.

5. Communication et information

- Publication de deux numéros de FédéMag en mai et novembre

- Mise en ligne du nouveau site internet en janvier

- organisation de quatre journées thématiques

Deux journées ont été organisées sur Paris en 2017 : la première sur les services de santé et de sécurité au travail dans la Fonction Publique (20 juin), la seconde sur l'évolution du champ d'intervention des CDG (21 novembre).
Deux journées ont été organisées en région.
La première Conférence en région, organisée par la FNCDG, l'AMF, l'AdCF, le CDG 13, l'UGAP et les éditions WEKA, s'est déroulée le 12 mai à Aix-en-Provence.
La deuxième Conférence en région organisée par la FNCDG, l'AMF, l'AdCF, le CDG 59, l'UGAP et les éditions WEKA, s'est tenue le 17 octobre à Lille.

- Mise en ligne d'un guide de formation en ligne « Maire Employeur » en collaboration avec Mairie 2000

- Nouvelle plaquette de promotion FNCDG/CDG

- Participation au salon des maires, au salon Top recrutement et à Préventica Paris et Strasbourg

Par ailleurs, la Fédération a été cette année encore régulièrement sollicitée par la presse spécialisée mais également pour enrichir les magazines ou supports de communication diffusés par les Centres de Gestion.

Michel HIRIART rappelle que les missions du référent déontologue concernent principalement les questions de cumuls d'activités. Les Centres de Gestion peuvent nommer un référent déontologue en interne ou faire appel à une personne extérieure. En revanche, dans le cadre de l'expérimentation de la MPO, les médiateurs devront être nommés en interne.

Michel HIRIART explique également qu'une réunion a eu lieu au ministère des finances au sujet de l'assujettissement à la TVA. Le rôle et les missions des CDG ont ainsi pu être explicités afin de justifier l'exonération de certaines missions facultatives. Cependant, certaines missions facultative seront concernées mêmes si le champ d'assujettissement sera restreint.

L'Assemblée Générale vote le rapport d'activité à l'unanimité

Ä 4. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER, PAR JEAN-LOUIS NOUHAUD, TRESORIER

Michel HIRIART cède la parole à Jean-Louis NOUHAUD pour la présentation du rapport financier.

Jean-Louis NOUHAUD rappelle que le rapport financier fait état :

- du bilan de l'exercice 2016
- du budget prévisionnel 2017 et de sa réalisation au 31 décembre
- du projet de budget pour 2018.

Jean-Louis NOUHAUD explique que le bilan 2016 fait apparaitre un résultat positif de 61 864€ euros et une stabilité des dépenses de fonctionnement (– 4.86 % par rapport au budget prévisionnel), malgré les dépenses imprévues engagées concernant la réalisation par l'entreprise Bearing Point de la première phase du SDSI des centres de gestion pour un montant de 122 283 €uros, et la mise en fonctionnement du système de visio-conférence pour 23 985 €uros. Ces deux opérations ont été actées à la toute fin 2015 ou au début de l'année 2016 et n'avaient par conséquent pas été budgétées.

Les charges se répartissent ainsi :

- charges de personnel 45.45%. A noter une baisse de 8.4 % par rapport au budget voté en AG.
- frais de communication et liés à l'organisation de manifestations 16.15%. A noter une baisse de 25.9 % par rapport au budget voté en AG.
- charges à caractère général (location immobilière, frais postaux et téléphoniques, équipements, documentation, déplacements dans les Centres…) 12.37% avec une baisse de 14.48 % par rapport au budget voté en AG.
- frais de fonctionnement des instances (AG, CA, commissions…) 6.23%, soit une baisse de 18 % par rapport au budget prévisionnel.
- charges liées au site internet 5.59% soit une baisse de 27 % par rapport au budget voté en AG

Jean-Louis NOUHAUD insiste sur la fait que la maîtrise des dépenses reste un objectif continuellement poursuivi. Les frais liés au fonctionnement des instances recouvrent principalement la réception et la location de salles.

En 2016, 96 Centres de Gestion ont réglé leur cotisation, ce qui représente une recette de 1 096 290 euros.

Les autres ressources proviennent des revenus de valeur mobilière de placement pour 18 792 €.

Jean-Louis NOUHAUD L'exercice n'étant pas terminé, le bilan 2017 reste une projection au regard des dépenses engagées.

Le bilan présenterait un résultat négatif d'environ 58 000 euros. Celui-ci s'expliquant comme suit :

Sur la ligne dépenses imprévues :

- Celle-ci affiche une augmentation de 46 537 €uros d'acompte non budgété pour la création et la mise en place du GIP informatique. Cela se traduit par l'usage de nouveaux locaux situés au même niveau que ceux de la FNCDG, des frais de recrutement du DSI, des frais de consultation du cabinet d'avocats Landot et associés, l'achat de matériels informatiques et l'organisation des réunions afin que le GIP soit pleinement opérationnel au 1er janvier 2018. Par convention entre le GIP et la Fédération, une partie de ces dépenses sera remboursé (environ 23 000 euros).

Sur la ligne recettes congrès :

- Recettes non encore versées par le sponsoring du congrès 2018 représentant environ 150 000 €uros.

Les charges de fonctionnement continueraient d'être maîtrisées pour 2017, les coûts liés aux copies et à l'envoi de documents, aux déplacements des personnels de CDG avec la mise en œuvre de la visio-conférence et aux honoraires de cabinets ayant été réduits.

Les dépenses de personnel restent stables. La part des charges de personnel dans le budget général diminue de 6 %. Les frais liés à la communication ont été réduits d'environ 8% en dépit d'un développement de l'activité.

Concernant les recettes, à ce jour tous les Centres de Gestion ont réglé leur cotisation. Les autres recettes concernent le sponsoring pour les journées thématiques d'Aix en Provence et de Lille ainsi que les produits financiers.

Jean-Louis NOUHAUD explique que le projet de budget 2018 s'inscrit dans une logique de maîtrise des frais généraux et de stabilité de la masse salariale.

Il fait apparaître également le maintien du taux de la cotisation à 1.50 € par agent géré, taux voté à la baisse depuis l'année 2015.

La présentation du budget prévisionnel reprend les différentes lignes budgétaires de dépenses, regroupées par chapitre selon leur nature. Les recettes correspondent au versement des cotisations des Centres de Gestion. Les autres recettes proviennent du sponsoring pour le congrès 2018 à la Baule et de produits financiers.

L'ensemble des cotisations à l'exception de celle correspondant au seul Centre de Gestion non adhérent (CDG du Territoire de Belfort), ont été inscrites pour l'année 2017.

Michel HIRIART précise que le système de visioconférence arrive en fin de contrat. Il faudra engager une réflexion lors du congrès de la Baule sur la reconduction du contrat. Le système de visioconférence a été utilisé plus de 1400 heures pour 210 connexions possibles car chaque CDG à deux connexions possibles au moins.

Alain VASSELLE s'interroge sur l'importance des dépenses de 2017 en matière d'évènements: journées thématiques, salons des maires…

Michel HIRIART explique que les dépenses ont été plus importantes que prévues s'agissant de cette ligne budgétaire pour plusieurs raisons. Le stand occupé par la Fédération sur le salon des maires a été plus plus grand, quatre journées thématiques ont été organisées au lieu de deux prévues initialement et des engagements financiers pour le congrès ont du être budgétés sur l'année 2017.

Cependant, Michel HIRIART indique qu'il y a de très bons retours pour le sponsoring lors du congrès. S'agissant du déficit, une partie du solde négatif s'explique en raison des investissements nécessaires en faveur du GIP.

Gérard MANET se réjouit de la sincérité et de la bonne tenue des comptes de la Fédération. Auparavant, des dépenses superfétatoires pouvaient avoir lieu mais tel n'est plus le cas aujourd'hui.

Jean-Louis NOUHAUD remercie le personnel de la Fédération pour la bonne gestion des comptes.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Ä 5. PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION, PAR MICHEL HIRIART, PRESIDENT

Michel HIRIART précise que ce document présente les objectifs qui seront poursuivis par la Fédération pour l'année 2018.

Au-delà des missions courantes de la FNCDG et des sollicitations, de plus en plus nombreuses des pouvoirs publics, le programme de travail pour l'année 2018 aborde des questions structurantes pour les Centres de Gestion et la Fédération, dans un contexte de mise en œuvre de profondes réformes territoriales et statutaires.

Il est axé principalement autour de 12 actions :

- Etude relative à l'évolution de l'exercice des missions obligatoires et facultatives : une analyse de l'enquête globale sur l'activité des Centres

- Les CDG porteurs d'une intermédiation : étude relative au développement de ce rôle et de son impact dans la relation collectivité-CDG (Référent déontolgue, Médiateur)

- Fédération et coopération régionale / interrégionale des Centres de Gestion : favoriser les mutualisations choisies

- Faciliter la création d'une Bourse de l'emploi inter fonctions publiques

- Soutien de la Fédération a la réalisation des objectifs du GIP Informatique des CDG

- Congres FNCDG 2018

- Conférence nationale de l'emploi territorial (CNET) 2018

- Journée Thématique en région

- Les données sociales de la FPT… Une synthèse de l'observation régionale de l'emploi (en partenariat avec l'ANDCDG)

- Panorama de l'emploi (7ème édition en partenariat avec l'ANDCDG)

- Baromètre HoRHizons 2018 (4ème édition en partenariat avec l'AMF, le CNFPT, l'ADF, Régions de France, le CSFPT)

- Guide de bonnes pratiques Ressources Humaines, en partenariat avec l'ADCF

Michel HIRIART précise que s'agissant des risques de désaffiliations au CDG de communes ou établissements affiliés à titre volontaire, notamment dans les cas de regroupements de communes ou d'EPCI, le silence des collectivités affiliées au Centre à une demande de retrait vaut accord.

La Fédération souhaite modifier les conditions de retrait des communes et établissements affilées en ajoutant l'obligation pour les collectivités et établissement affiliées de se prononcer explicitement sur la demande de désaffiliation.

Le rapport d'orientation est adopté par l'ensemble des membres présents de l'Assemblée Générale moins deux abstentions.

Abstention de Claude CLIQUET (pouvoir de Marcel LALONDE) sur la proposition n°13 du rapport de l'IGA: "Inciter les collectivités territoriales à assortir systématiquement les projets de numérisation de leurs opérations RH d'une étude d'impact comportant la mesure de leur retour sur investissement, en diffusant une fiche méthodologique élaborée en collaboration avec les parties prenantes."

Michel HIRIART précise par ailleurs que la sensibilisation autour de la transformation de la Fédération en établissement public sera poursuivie. L'objectif est de voir la création d'un établissement de coordination, il ne s'agira pas d'un établissement de gestion afin de conserver la structure décentralisée et autonome des CDG.

Jean-Jacques BERNARD précise que Mme GOURAULT a rencontré les présidents des CDG lors d'une journée thématique organisée par la Fédération le 22 novembre dernier. Mme GOURAULT est en accord avec l'ensemble des propositions issues du rapport IGA à l'exclusion de celle précisant la création d'un établissement public. En effet, Mme GOURAULT envisage cette possibilité mais calquée sur la modèle du CNFPT. Or, celle proposition ne s'inscrit pas dans la logique décentralisée et d'indépendance des CDG.

Michel HIRIART rappelle qu'en 2007, la proposition de création d'un établissement public avait été rejetée sous prétexte d'engagement de coûts supplémentaires.

Daniel LEROY précise que la création d'un établissement public implique la présence d'organisations syndicales dans le fonctionnement de la structure. Or, la Fédération est une association d'élus et doit rester une organisation d'employeurs territoriaux.

Ä 6. POINT SUR LE CONGRES DE LA BAULE EN JUIN 2018

Michel HIRIART cède la parole à Cindy LABORIE pour faire un point sur le prochain congrès de la Fédération en juin 2018.

Cindy LABORIE indique que le programme se déroule de mercredi 6 juin à midi au vendredi 8 juin après-midi.

L'accueil des participants aura lieu à 13h30 le mercredi et sera suivi d'un mot d'accueil et des allocutions d'ouverture. Une première réunion institutionnelle aura lieu l'après-midi sur l'évolution de la scène locale et son impact sur les Centres de Gestion. Une visite des marais salants de Guérande et un cocktail dinatoire au palais Atlantia clôtureront cette journée.

La matinée du jeudi sera consacrée à une table ronde portant sur l'évolution du statut de la fonction publique territoriale. Après le déjeuner, deux ateliers

thématiques seront proposés: un premier portant sur "l'expertise technique des CDG: un appui de confiance aux collectivités et établissements" et un second intitulé "la mise en place d'un projet d'administration: le rôle d'accompagnement des CDG". Le soir, un diner de gala aura lieu au château de la Poterie.

La matinée du vendredi sera consacrée aux conférences organisées par les partenaires, aux comptes rendus des ateliers thématiques et à l'Assemblée générale de la Fédération. Après le déjeuner, les participants visiteront l'Escal'Atlantique.

Le programme accompagnant aura lieu sur la journée de jeudi avec une visite de la Baule le matin et une après-midi en établissement thermal.

Cindy LABORIE indique que pour les recettes des sponsors, 70 000 euros ont été actés, une vingtaine de stands étant à attribuer.

Pour les allocutions d'ouverture, la Fédération a sollicité la participation de des élus locaux et de M.LEPORS.

Cindy LABORIE rappelle que les personnes souhaitant s'inscrire devront le faire avant la première moitié du mois de février. La Fédération sollicite un règlement de la part des participants avant la tenue du congrès.

Michel HIRIART indique que le transport vers le lieu du congrès depuis les aéroports et les gares ne sera pas pris en charge par la Fédération. L'accès sera à la charge des participants.

Daniel LEROY rappelle qu'il y aura deux règlements à effectuer, un premier pour l'hôtel et un second pour la Fédération.

Alain VASSELLE propose d'inviter au congrès Catherine DI FOLCO et le correspondant de l'Assemblée Nationale pour les textes concernant les collectivités territoriales et la fonction publique.

Ä 7. CALENDRIER DES REUNIONS 2018

Michel HIRIART présente les dates de réunions fixées pour l'année 2018

Pour les Conseils d'administration:
-Jeudi 25 janvier
-Jeudi 29 mars
-Jeudi 17 mai
-Jeudi 27 septembre
-Mercredi 21 novembre (sous réserve du déroulement pendant le salon des maires).

Pour les Assemblées générales :
-Vendredi 8 juin (pendant le congrès)
-Vendredi 14 décembre

En parallèle, une journée thématique aura lieu à Lyon le jeudi 1er février et la prochaine CNET se déroulera le jeudi 13 décembre.

Ä 8. QUESTIONS DIVERSES

- Cotisation au GIP INFORMATIQUE DES CDG

Michel HIRIART rappelle que la Fédération est membre co-fondateur du GIP et, comme tout membre du Groupement, elle devra s'acquitter d'une cotisation pour l'année 2018.

Le Conseil d'administration du GIP, réuni le 05 décembre dernier, a proposé que le montant de la cotisation de la FNCDG, corresponde au montant de la cotisation moyenne des Centres, soit 2926 euros, c'est-à-dire 0,40 euros par agent géré.

De plus, la Fédération a financé l'étude sur le SDSI menée par Bearing Point. Elle également assumé les dépenses de l'Assemblée Générale ayant eu lieu en septembre dernier. Toutes les avances en matériel seront financées par la Fédération. Les montants seront remboursés par le GIP à la Fédération.

La cotisation de la Fédération est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, la séance est levée.